## REGLEMENT INTERIEUR CLUB ADOS

Le club fonctionne le vendredi soir semaine impaire de 19h30 à 21h30 en période scolaire et pourra également comporter une sortie trimestrielle un samedi ou un jour de vacances. Les adolescents ou leur famille doivent confirmer leur présence le lundi pour le vendredi soit par mail ou par le groupe WhatsApp constitué.

Cotisation annuelle au-prorata en cas d'adhésion en cours d'année (division sur 10 mois de fonctionnement) mais aucun remboursement ne sera possible si le jeune décide de ne plus fréquenter le club ados.

- 30.00€ si quotient supérieur à 1200
- 28,50€ si quotient entre 750 et 1200
- 27,90€ si quotient inférieur à 750

Une participation financière de 50% des familles pourra être demandée pour des sorties.

## REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

- ✓ Être âgés entre 11 et 17 ans sur la commune
- √ Fournir les documents demandés
- ✓ Autorisations parentales nécessaires sur la fiche de renseignements
- ✓ Lieu : salle polyvalente de Méréville
- ✓ Des sorties seront organisées en fonction des projets des ados et une participation sera demandée aux familles
- √ 2 animateurs(trices) seront présents à chaque club ados

L'accès à la structure et aux activités est conditionné par la connaissance et le bon respect du règlement intérieur. La signature de celle-ci implique l'acceptation de toutes les règles énoncées.

Les enfants devront respectés le local et le matériel.

## LE COMPORTEMENT :

Le Club Ados est avant tout un espace où chacun vient passer un agréable moment. Il est donc demandé à tous de faire particulièrement attention à son comportement.

Il ne sera aucunement toléré :

- ✓ Toute agression physique et/ou verbale dirigée vers les jeunes ou les adultes
- ✓ Toute détérioration du local, matériel etc...
- ✓ Drogues, alcool et tout objet dangereux

Toute infraction à ce règlement dans la structure ou lors de sorties pourra entraîner une sanction, qui pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.